

FORME DES POIDS ADMIS A LA VÉRIFICATION.

Forme des poids du Canada.		Forme des poids tolérés jusqu'au 1er juillet 1880.
Poids avoir-du-poids.	Poids de Troy.	Poids avoir-du-poids.
De 50 lbs. à 1 lb. : cylindre, avec bouton. Cylindre avec anneau.	De 500 onces à 1 once : cône tronqué avec bouton.	Forme de cloche ordinaire.
Bloc rectangulaire avec anneau ou poignée coulée du même jet.	De 5 onces à .001 once : lames carrées.	De 4 lbs. et au-dessous : poids à godets.
Pyramide carrée tronquée.	—	Blocs rectangulaires avec anneaux ou poignées coulées du même jet.
De 5 lbs. à $\frac{1}{2}$ drachme : toutes les formes ci-dessus, de plus les poids à godets ou poids en pile.	La dénomination des poids, qui devra être gravée ou estampée sur le sommet du bouton des poids en premier lieu mentionnés, et sur la face des poids plus petits, devra être en chiffres et caractères aussi gros que la dimension des poids pourra le permettre.	Pyramide carrée tronquée, avec anneau.
POIDS EN GRAINS.		—
De 1,000 grains à 10 grains : cylindre avec petite tige et bouton.		Dans chaque cas la dénomination du poids doit être indiquée par une inscription moulée, gravée ou estampée en chiffres et caractères lisibles, se détachant bien, et proportionnés à la grosseur du poids.
Six grains et au-dessous : fil de platine ou d'aluminium plié de façon à indiquer le nombre de grains ou les parties décimales d'un grain qu'il représente.		
—		
Dans tous les cas où la grosseur du poids peut le permettre, la dénomination de celui-ci doit être indiquée par une inscription moulée, gravée ou estampée en chiffres et caractères lisibles, se détachant bien, et proportionnés à la grosseur du poids.		